

Rapport de la commission chargée d'étudier la gestion et les comptes 2019

Au Conseil communal d'Aubonne,
Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les Conseillers

Conformément au mandat qui lui a été confié dans le préavis municipal no 02/20, la commission de gestion, ci-après COGEST, a effectué en collaboration avec la commission des finances, ci-après COFIN, un contrôle de gestion et des comptes communaux de l'exercice 2019.

1 Organisation

La COGEST 2020 est composée de Mmes Shanti Babajee, Véronique Bezençon, Denise Imesch, Catherine Milhaud Renaud et de MM. Stéphane Cloux, Stephan Furrer, Diego de Haller, Vladimir Mange, Nicolas Pulfer, Nicolas Rosat et du soussigné, rapporteur. Il a été fait appel aux suppléants pour l'ensemble du mandat.

La COGEST a effectué son travail conformément aux articles 106 à 113 du règlement du Conseil communal d'Aubonne. Suite à une première séance de préparation des travaux, la COGEST a formé 4 sous-commissions qui ont concentré leurs travaux selon les dicastères municipaux, celui de Mme la municipale Sandra Linder ayant été repris par ses collègues. Chaque sous-commission a ensuite rencontré le responsable.

La COGEST s'est ensuite réunie lors de 4 séances plénières afin d'examiner l'ensemble de la gestion de la Commune. L'une de ces séances s'est déroulée en présence de la Municipalité lors de laquelle nous avons eu le plaisir d'accueillir à nouveau Mme Linder qui a pu ainsi répondre aux questions liées à son dicastère. Cette plénière avait pour but d'entendre la Municipalité répondre aux questions soulevées par les commissaires. Les membres de la COFIN se sont réunis de leur côté avec le municipal des finances et le boursier communal. La COGEST remercie la Municipalité et ses collaborateurs pour leur disponibilité et le soin apporté aux réponses à nos questions.

La commission, accompagnée de la COFIN, a également procédé à une visite des domaines. Cette année, la commission a visité l'administration communale et ses bureaux en commençant par la maison de ville ayant subi des travaux de rénovation en 2019. Puis visite des Services techniques, de l'autre côté de la place, après les différents changements au niveau du personnel de ce service. Ensuite nous sommes descendus aux serres de la Commune pour apprécier la démarche respectueuse de l'environnement mise en place par les Services Extérieurs depuis plusieurs années. La visite s'est poursuivie dans le jardin pédagogique du Canal, jardin communal géré par le centre des jeunes et s'est terminée au Point I, avec la présentation de ses activités. La COGEST remercie toutes les personnes et les employés communaux qui

ont apporté nombre de précisions et réponses aux questions posées par les commissaires.

Conformément à l'article 107 du Règlement du Conseil communal d'Aubonne, la COGEST a travaillé en collaboration avec la COFIN. Cette coordination a été effectuée via des contacts entre leurs présidents et par participation de la COFIN aux séances de la COGEST. La COFIN a travaillé de manière indépendante et a procédé à la vérification des comptes communaux. Le rapport de la COFIN fait partie intégrante du présent rapport.

2 Thématiques transversales

Communication La communication est une thématique récurrente des commissions de gestion. La présente COGEST a souhaité aborder ce sujet à nouveau et a interrogé la Municipalité sur les points suivants : qualité de la communication avec le Conseil Communal et avec la population ; la manière dont la Municipalité prépare sa communication ; les aides qu'elle reçoit à ce sujet ; d'éventuelles pistes d'amélioration.

La Municipalité admet que la communication peut être améliorée et cherche des pistes dans ce sens. Elle porte ses efforts sur trois points :

1. La réforme du site Internet. Le site informatique (www.aubonne.ch) est difficile à mettre à jour. Sa technologie est désuète. Seules 3 personnes au greffe savent l'utiliser, ce qui leur demande beaucoup d'attention.

La COGEST encourage la Municipalité à développer cet outil de communication indispensable, tant au niveau du contenu qu'au niveau de la réactivité lors des publications – actuellement la mise à jour des informations est parfois « poussive ». Et la navigation dans le site est compliquée. Ceci fait l'objet d'un vœu.

La COGEST encourage également la Municipalité à donner aux citoyens aubonnois la possibilité de s'inscrire sur le site Internet de la Commune pour recevoir des notifications en cas d'informations utiles et/ou importantes.

2. Journal Aubon'info. La Municipalité a reçu des retours positifs sur le premier numéro de ce journal et nous informe que cette publication continuera à l'avenir. Elle doit encore « trouver son rythme », la Municipalité n'ayant pas encore déterminé sa périodicité. Les sujets des articles pourront également être proposés par la population.

La COGEST salue la création de cet outil d'information attractif et espère qu'un rythme de publication régulier sera trouvé.

Les flyers sont également bien appréciés et donnent des informations utiles et ciblées sur des objets précis, en particulier pour les personnes non utilisatrices d'Internet.

3. Aide externe. Le recours à des personnes dédiées à la communication a connu des fortunes diverses ces dernières années. Mme Texier qui avait été engagée en 2019, a quitté la Commune. Depuis début 2020 la Municipalité s'en tient à une collaboration avec M. Nicolas Huber, journaliste, qui travaille sur mandats. Il a notamment aidé à la rédaction finale du rapport de gestion 2019. La Municipalité envisage d'avoir également recours à ses services pour la rédaction de certains préavis. La Municipalité peut également compter sur l'aide de Tania Ribeiro, diplômée en graphisme et communication visuelle.

Par ailleurs, la Municipalité a entamé une réflexion sur la communication avec le Conseil Communal et envisage diverses améliorations, telles que :

- fournir un ordre du jour plus précis notamment sur le point des communications de la Municipalité.
- produire des présentations Powerpoint ou autre support visuel pour les séances.

La COGEST suggère que la Municipalité crée un espace collaboratif numérique dédié aux travaux du Conseil et des commissions.

La communication lors des séances du CC est préparée par domaine et les informations ciblées en fonction de l'intérêt/importance.

Lors des séances du Conseil communal, au moment des communications de la Municipalité, les supports visuels présentés devraient être fournis au bureau, figurer au PV et être disponibles sur le site Internet. Ceci fait l'objet d'un vœu.

Objectifs de législature et vœux.

La COGEST a souhaité obtenir des informations plus détaillées sur l'avancement des objectifs fixés en début de législature.

Ces objectifs sont établis d'entente entre les municipaux au début de la législature. Ils sont discutés une fois par année entre eux mais ne sont pas modifiés en cours de législature. Leur avancement est également évoqué lors des « séances au vert » de la Municipalité qui ont lieu une fois par mois le lundi.

La Municipalité souligne la difficulté à suivre ces objectifs. Certains sont liés à des règles cantonales ou intercommunales, sources d'inerties, d'autres sont mis de côté si des problématiques plus urgentes apparaissent ou si des motions sont présentées. La COGEST est consciente de ces écueils, mais ces objectifs existant, ils constituent un fil rouge qu'il convient de ne pas perdre de vue.

Informé le Conseil communal sur ces objectifs ira aussi dans le sens d'une amélioration de la communication et éviterait

certainement que les conseillers se trouvent contraints à se satisfaire de conjectures.

La COGEST salue le fait que des objectifs soient établis et souhaite que la Municipalité communique au Conseil lesdits objectifs et leur suivi au moins une fois par année, par exemple dans le rapport de gestion. Ceci fait l'objet d'un vœu.

Par ailleurs, la COGEST invite la Municipalité à établir non seulement des objectifs pour la législature mais également des objectifs à plus court terme. Ou alors de réadapter certains objectifs à long terme dès lors qu'ils deviennent irréalisables en raison de décisions externes à la Commune.

Commissions
consultatives

La COGEST s'est penchée sur le fonctionnement de différentes commissions consultatives.

Le rôle et les prérogatives de la **Commission Consultative d'Urbanisme (CCU)** ont suscité des interrogations, particulièrement en ce qui concerne les autorisations lors de la mise en place de panneaux solaires dans le quartier de la Vieille Ville. Michel Crottaz indique que la CCU siège environ toutes les trois semaines. Son statut est davantage qu'une commission de la Municipalité : elle est considérée comme « un collège d'experts ». Ses compétences sont fixées dans le Règlement du Plan d'Affectation. Elle s'occupe principalement de la police des constructions de la Vieille Ville : démolition et reconstruction, transformations tant extérieures qu'intérieures, création de nouveaux appartements, ouvertures en toitures, choix de matériaux et de couleurs... Son rôle et sa responsabilité sont donc très importants. Michel Crottaz confirme cependant que les décisions finales reviennent à la Municipalité, qui ne suit pas forcément les avis de la CCU. Ce point étant précisé, le fonctionnement de cette commission paraît adéquat pour la COGEST.

La Commission de transports et mobilité douce travaille à plein régime, et il y a une bonne communication avec la Municipalité. Les travaux de la commission se concentrent sur des projets que la Municipalité pourra facilement mettre en musique tels que des places de stationnement pour les vélos, le covoiturage, la mobilité des écoliers,... La COGEST salue le bon fonctionnement de cette commission.

La Commission Culturelle a été dotée d'un cahier des charges ; une nouvelle équipe, désignée par la Municipalité, a pris le relais en fin d'été 2019. Cette commission regrette qu'aucun membre de la précédente commission n'ait été reconduit dans cette tâche pour assurer une certaine continuité. Elle assure le suivi de l'agenda des manifestations mensuelles, contrôle le contenu de l'affiche qui est tirée à une trentaine d'exemplaire par le bureau du Greffe et placardée dans les commerces et restaurants de la Commune ainsi

que sur les 3 panneaux sis sur les places du Marché, de la Grenade et de l'Ancienne Gare. Elle chapeaute aussi la séance annuelle des sociétés locales en novembre pour préparer l'agenda des manifestations de l'année suivante.

La COGEST a le sentiment que cette commission, malgré sa « jeunesse » est sous utilisée et pourrait être mieux valorisée.

La Commission consultative Energie et Environnement a été nommée en juin 2019. Elle ne s'est réunie qu'une fois la première année, ce qui semble peu à la COGEST. A signaler qu'il avait été annoncé à la première séance que les PV seraient distribués à la COGEST, et que cette dernière a dû insister pour les recevoir. La COGEST constate que les thématiques énergies sont traitées et souhaite que la thématique Environnement soit elle aussi une priorité.

La COGEST constate donc que les fonctionnements des diverses commissions varient et que certaines paraissent peu sollicitées.

La question de la cogestion entre le Conseil communal et la Municipalité a été soulevée, car certains estiment que la Municipalité met parfois le Conseil dans la situation difficile de n'avoir que l'alternative de refuser un projet si celui-ci présente des manquements. La Municipalité répond que les conseillers ont à disposition les outils légaux pour remonter leurs idées (motion, interpellation, etc.). Mais surtout 5 commissions consultatives ont été créées à cet effet, urbanisme, énergie et environnement, transports et mobilité douce, culturelle et naturalisation. La décision finale sur les dossiers suivis par ces commissions revenant à la Municipalité.

La COGEST ne demande pas une cogestion en tant que telle, puisqu'elle est interdite par la loi, mais elle souhaite que la Municipalité continue et intensifie sa collaboration avec les commissions consultatives, et qu'elle utilise mieux et davantage les compétences au sein du Conseil (dans l'élaboration de certains préavis par exemple). Elle demande également qu'un bilan annuel du travail de ces commissions figure dans le rapport de gestion. Ceci fait l'objet d'un vœu.

Registre des intérêts des Municipaux

Ce registre est établi en début de législature, il est régulièrement tenu à jour. En cas de conflit d'intérêts, le Municipal concerné se récuse systématiquement. Le système fonctionne correctement aux dires du syndic. Plusieurs exemples ont été cités.

Le registre est à disposition des citoyens au Greffe municipal pour consultation. La Municipalité doit s'assurer que ce document est bien disponible.

La COGEST a suggéré la publication de ce document sur le site Internet. La Municipalité ne souhaite pas cette publication, le document étant disponible à tout moment au Greffe municipal.

Achats durables Les normes régissant les critères d'achats durables sont définies par une directive interne (disponible au greffe). Cette directive a été transmise aux chefs de services et tous les employés doivent la suivre. Le contrôle se fait par les chefs de service mais les Municipaux ont accès aux informations sur les achats lors de la signature des factures ou lors de visites sur sites.

Pour les bâtiments, les différents concierges privilégient l'achat de produits écologiques et peu toxiques. Différents réflexes ont été mis en place lors de rénovations : les LED remplacent les anciens éclairages et les sols sont refaits avec du carrelage – ils nécessitent des produits moins toxiques. À noter que le nettoyage des salles de gym, anciennes, est soumis à des normes impliquant l'usage de produits spécifiques (et moins écologiques).

Le cahier des charges pour les achats de fournitures des ASP est appliqué par l'équipe, mais l'impact est faible, car principalement bureautique. Le service finances ne s'implique pas dans le processus décisionnel ni le suivi des directives, uniquement les éléments financiers. Lors du remplacement du véhicule des ASP, un véhicule électrique ou hybride sera considéré.

3 Observations sur la gestion communale

3.1 Administration générale, personnel communal (RH), services industriels, services techniques, égouts, épuration, STEP, bâtiments communaux hors scolaire. Responsable M. Luc-Etienne Rossier, Syndic

Marche Générale de la Commune – Ressources humaines La Commission s'est intéressée à la question du personnel communal après fusion.

Selon le Syndic, après la fusion, la Commune d'Aubonne aura 1.1 EPT (équivalent plein temps) de plus qu'actuellement. Le Syndic nous a toutefois indiqué que la Municipalité a l'objectif à moyen terme de conserver les EPT actuels (avant fusion). Aucune résiliation n'est toutefois prévue. La Municipalité envisage de ne pas repourvoir certains postes qui deviendraient vacants pour cause de retraite.

Selon le Syndic, le personnel actuel serait capable de gérer plus de population au niveau administratif mais ne pourrait toutefois pas être réduit dès lors qu'il est nécessaire pour assurer les services à la population. Le personnel communal fourni des services à d'autres communes, tels que la sécurité publique à Féchy ou le contrôle des habitants à Saubraz.

Reprenant le rapport de la COFIN qui indique que les charges « ordinaires » par habitant sont, en comparaison de la moyenne des

communes du district de Morges, particulièrement élevées, la COGEST estime que la population d'Aubonne est en droit d'attendre de la part de son administration un engagement et des résultats de qualité.

Vu le contexte financier actuel, la COGEST suggère de faire une comparaison exhaustive des cahiers des charges et du nombre d'employés avec d'autres communes comparables. Ceci dans le but d'optimiser l'utilisation du personnel interne et/ou limiter le nombre d'externes. Ceci fait l'objet d'un vœu.

Sécurité au travail La COGEST a souhaité regarder l'évolution de la sécurité au travail, et pour cela a pris le rapport 2012, année où il y avait eu un audit. Depuis, on ne peut que constater que tout est en ordre, la COGEST salue les mesures prises par la Municipalité. La personne responsable de la sécurité est M. Richard Calderini, il a un contact régulier avec les chefs de services pour assurer que les employés soient bien équipés par rapport au travail effectué.

Service technique Suite au départ à la retraite de l'ancien chef de service, son remplaçant était très attendu. Monsieur Richard Calderini a pris le défi en main et tout fonctionne au diapason désormais. Le départ de l'adjoint n'a pas rendu les choses faciles mais cela ne peut être reproché ni à la Municipalité ni à Monsieur Calderini.

Mobilité Ce sujet étant très important pour notre Commune, la COGEST s'est informée sur l'état d'avancement sur la mobilité. Il y a un projet de jonction autoroutière pour améliorer la circulation entre le rond-point de Roveray et l'accès à l'autoroute. Malheureusement, ce projet doit attendre que la Confédération affecte un chef de projet puisque les terrains leur appartiennent. Cela ne pourra pas arriver avant 2021. Le projet pour le contournement d'Aubonne, et la discussion avec Lavigny avancent lentement mais ils avancent. Par contre l'aménagement de la place de l'Ancienne Gare n'a pas progressé depuis 2017. Plus de détails ont été fournis lors de la séance du Conseil Communal du 9 juin 2020.

3.2 Police des constructions, Urbanisme et aménagement du territoire, Bâtiments scolaires, Piscine communale, Personnel piscine, Conciergerie. Responsable M. Michel Crottaz, municipal

Appels d'offres La Municipalité effectue des appels d'offres auprès d'entreprises locales le plus souvent possible. Elle observe notamment les critères de matériaux proposés, en privilégiant des matériaux économes en énergie. Une certaine liberté de suggestion est laissée aux entreprises.

Solaire en vieille ville La COGEST s'est interrogée sur la position de Municipalité concernant la pose de panneaux solaires en vieille ville.

La Municipalité a tendance à répondre négativement à ces demandes, pour privilégier les facteurs liés à la sauvegarde du site historique (classé à l'ISOS). Les panneaux ayant été acceptés à ce jour sont invisibles du château et du bien public (c'est-à-dire depuis la rue).

Il s'agit donc d'un principe municipal, ainsi que d'une contrainte ISOS depuis 2009 (qui prime sur la loi sur l'énergie LVEIEne). Pour cela, la Municipalité suit l'avis de droit de Maître Thévenaz du 20 mars 2015, lequel mentionne l'article 18a, alinéa 3 de la LAT qui « prévoit que les installations solaires sur des biens culturels ou dans des sites naturels d'importance cantonale ou nationale doivent être toujours soumises à une autorisation de construire préalable », ce qui est le cas du quartier de la vieille ville.

La ComSol (Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique) doit être consultée lors de demande de pose de panneaux. En cas de refus, la ComSol propose des solutions alternatives mais non contraignantes, que la Municipalité n'est, par conséquent, pas obligée de suivre.

Urbanisme,
bâtiments et
constructions

La COGEST s'est intéressée aux questions et vœux soulevés par les commissions de gestion précédentes.

Dans le préavis 17/02 de la COGEST 2017 la rénovation des vestiaires du Centre culturel du Chêne était demandée. La COGEST s'enquiert des travaux suite aux divers abandons des préavis en 2018/2019. M. le Municipal Michel Crottaz répond que les services municipaux réparent au fur et à mesure lorsque de gros problèmes (douches, radiateurs...) surviennent. Actuellement, le carrelage des vestiaires hommes s'est soulevé et il est en train d'être changé. Des travaux seront entrepris dans le cadre des futurs aménagements scolaires au Chêne, notamment lors de la transformation en salles VD4.

Dans le rapport de gestion au §2.8 on peut lire que les fenêtres du Cœur du Chêne sont défectueuses. Le Municipal en charge précise que les réparations sont engagées et comme il s'agit d'un défaut caché, des démarches administratives sont en cours.

PGA

La récente mise à l'enquête publique (avril 2020) du plan général d'affectation (PGA) a soulevé toutes sortes d'incompréhensions au sein de la population, et donc d'oppositions, et la Municipalité s'est fendue d'une communication publique afin de rappeler sa position sur la démarche du PGA.

Michel Crottaz évoque la situation compliquée, entre les évolutions incessantes du cadre légal, qui génère des allers-retours fréquents entre les services communaux, et les services du canton de Vaud au sujet des différentes versions du PGA, voir à ce sujet le rapport du présent préavis en page 11. Cette situation n'est d'ailleurs pas propre à la Commune d'Aubonne car d'autres communes avoisinantes subissent la même situation sans plus de succès.

Au vu de cette situation la Municipalité a pris la décision d'aller de l'avant et de mettre le PGA à l'enquête malgré certaines oppositions formulées par les services du Canton. Elle espère ainsi avoir un argument populaire et de poids dans ses négociations avec les autorités cantonales. Le sujet est particulièrement complexe et il n'est pas douteux que d'autres discussions soient à venir.

Piscine

Les coûts énergétiques de la piscine étant élevés, la COGEST a demandé s'il est envisageable de recourir à des capteurs solaires thermiques.

Michel Crottaz renvoie au rapport de gestion où il est expliqué que la Municipalité envisage « un audit complet et soigneux des installations » en vue d'une réfections complète de la piscine vers 2022. La mise à jour énergétique sera intégrée à cette réflexion. Dès lors il ne paraît pas utile de mettre déjà en place des capteurs qui devraient être déplacés ou remplacés lors du gros des travaux.

Dans le cadre des travaux de rénovations de la piscine ainsi que des futurs bâtiments scolaires aux alentours, la Municipalité indique qu'elle intégrera l'avenir de la Maison de l'Équarisseur dans sa réflexion.

Concierges

Aucune mention des concierges ne figurant dans le rapport, nous avons demandé un bilan à Michel Crottaz, qui se dit très satisfait de la collaboration avec ses concierges, à qui il accorde sa totale confiance. Il vérifie leurs choix et va régulièrement se rendre compte « sur place » de leur travail.

Concernant la gestion des bâtiments, la COGEST s'interroge sur la surveillance des contrats passés avec des prestataires externes pour le nettoyage. Michel Crottaz explique que les concierges lui font des rapports réguliers sur les prestations fournies, il estime que la situation est sous contrôle.

3.3 Ecoles et cultes, ASSAGIE, commission Suisse/Etranger, centre d'animation des jeunes, bibliothèques communales, transports publics, domaines, terrains, forêts, pâturages, vignes. Responsable Mme Sandra Linder, municipale

ASSAGIE La COGEST a demandé si l'ASSAGIE pense intégrer dans les décisions de construction scolaire des contraintes liées aux questions environnementales. Mme la municipale Sandra Linder répond que les constructions scolaires sont conduites et financées par les communes ; ce sont elles qui mandatent les architectes, qui doivent suivre les normes de constructions et proposer les meilleures solutions. C'est donc aux communes que revient la responsabilité d'une construction durable. La COGEST souhaite que la Municipalité soit particulièrement attentive en ce qui concerne ce point et en vue des objectifs de zéro carbone pour 2050.

Concernant les patrouilleurs scolaires et la circulation des élèves dans Aubonne, la Municipalité nous informe que les ASP viennent en soutien aux patrouilleurs lors des moments chauds (en particulier à la gare au moment des transports en bus). Il estime que les mesures actuelles sont suffisantes. Les patrouilleurs sont payés par l'ASSAGIE.

Forêts, alpages, domaines Interrogé sur le passage en bio des vignes communales, Michel Crottaz explique que cette démarche est difficile à uniformiser car le bio n'est possible que si le locataire est « répertorié » bio pour son domaine. C'est la même chose pour les quelques champs loués.

Au vu de l'actualité concernant la pollution des sols et en particulier des eaux souterraines (Chlorothalonil) sur tout le plateau, il est nécessaire que la Municipalité suive attentivement la situation. La COGEST encourage la Municipalité à explorer les pistes pour une utilisation plus limitée de produits phytosanitaires de synthèse.

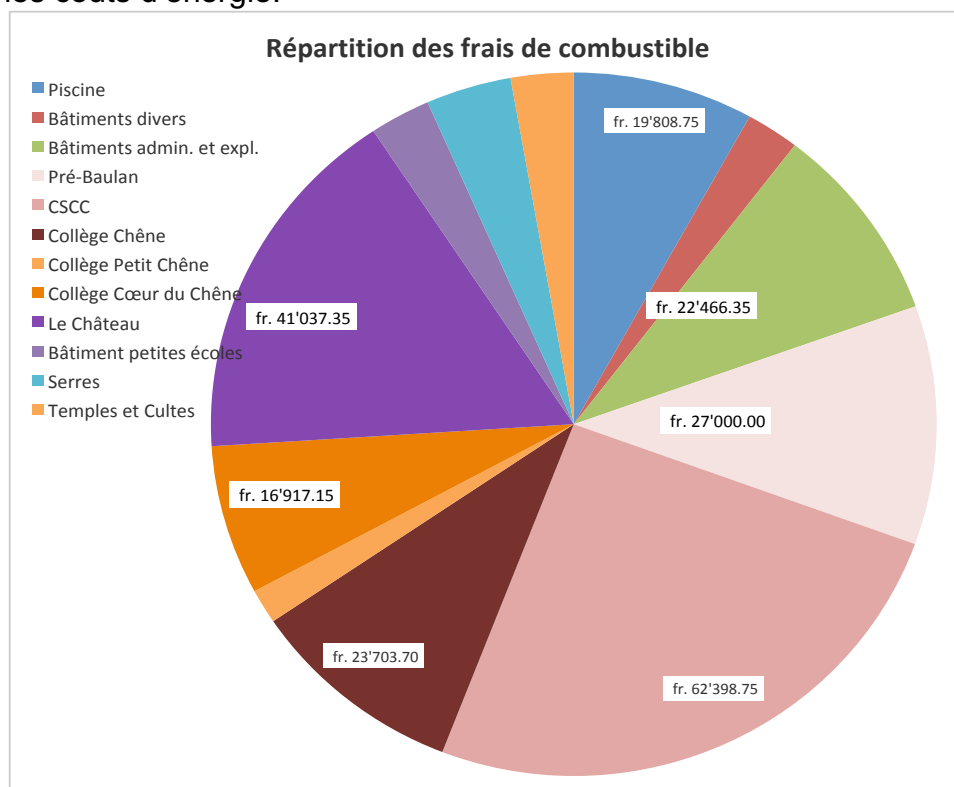
Pour les forêts, la Commune se tient au courant de leur gestion et participe au GFS (Groupe Forestier de la Saubrette et Forêts) : comité, séances, rencontres avec les gardes forestiers. GFS valorise le bois dans le cadre de projets de chauffages à distance.

3.4 Finances, informatique, mobilité et circulation, rues et places, parcage, sécurité publique, police du feu, protection civile, Responsable M. Jean-Christophe de Mestral, municipal

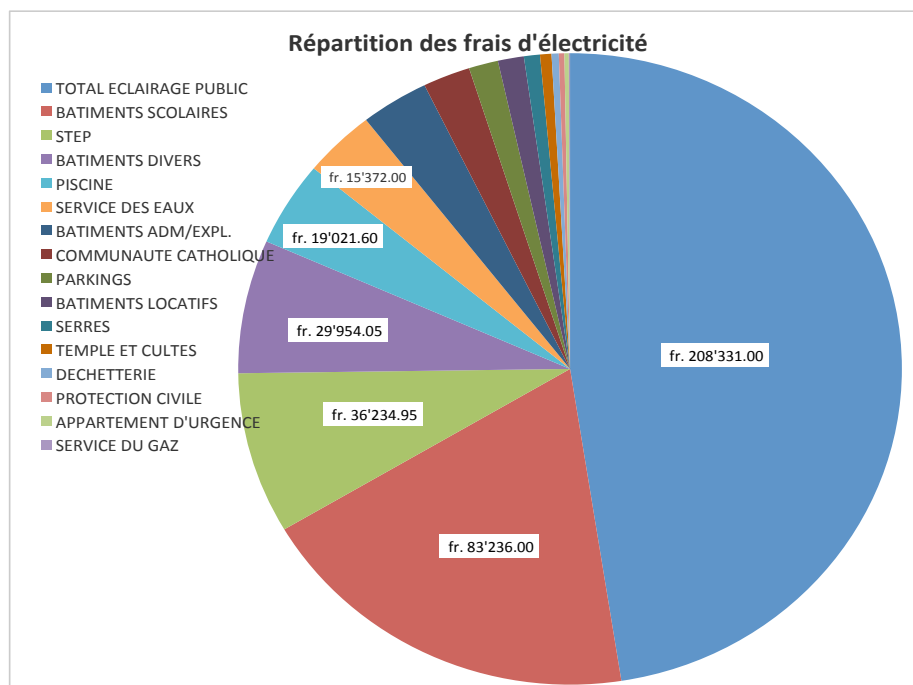
Finances (Voir rapport COFIN) Au vu des grosses dépenses prévues dans ces prochaines années, et comme déjà demandé par la COGEST 2018, une prévision des investissements à moyen et long terme (5 à 15-20 ans) est indispensable pour avoir une vision globale de ce qui nous attend dans le futur.

Mobilité	<p>Une incitation à la mobilité douce des collaborateurs a été envisagée, mais peu suivie dans les faits. Les apprentis se font rembourser leur abonnement ½ tarif, une carte municipale Mobility est disponible. Des mesures plus fortes pourraient facilement être prises, p.ex. par la rédaction d'un plan de mobilité, le soutien à l'achat d'un abonnement ½ tarif pour tous les collaborateurs, politique claire des moyens de déplacement autorisés et remboursés, etc.</p>
ASP	<p>Le cahier des charges des ASP prévoit leur disponibilité selon besoins. La responsable des ASP est formée aux exigences de police du commerce et protection feu (AEAI) de 1^{er} niveau.</p> <p>La coordination avec la gendarmerie est bonne, grâce à des rencontres régulières. Les interventions des ASP sur les routes sont améliorées puisqu'ils ont plus de compétences, notamment les contrôles routiers pour véhicules en mouvement.</p> <p>Le radar des ASP est utilisé dans un but pédagogique, celui de la gendarmerie avec un rôle de répression. De manière générale la vitesse est bien respectée à Aubonne, mieux que la moyenne cantonale. Les statistiques des mesures de vitesse sont relativement bonnes pour Aubonne, avec une tendance à la baisse continue des infractions.</p> <p>La signalisation est en partie mise en place par les ASP, en coordination avec les autres services qui gèrent les activités spéciales.</p> <p>Les macarons sont distribués selon le règlement. En ce qui concerne les écoles, un certain nombre de macarons est mis à disposition (environ 10). Pour le surplus, les personnes doivent les acheter. Pas de macarons pour les entreprises et véhicules de livraisons.</p> <p>Les règles des zones 30 sont complexes, p.ex. la priorité des véhicules dans tous les cas sur les piétons. Un rappel à la population serait utile, pour éviter les conflits et les incompréhensions, via un flyer.</p>
Energie	<p>Le choix de l'outil de gestion des bâtiments communaux s'est porté sur un simple fichier Excel, comme pratiqué à Morges. Les coûts sont plus faibles que des systèmes dédiés.</p> <p>Vu les changements de personnel, le nouveau collaborateur engagé depuis juin travaillera en priorité pour avancer ce point, qui est réclamé par le Conseil depuis de longues années (COGEST 2013, 2014, 2015 et 2018). La COGEST 2019 ne peut que regretter ces reports et réitérer le besoin de voir cet outil être rapidement fonctionnel et les résultats partagés avec le Conseil. Il est important de définir les priorités et de planifier des rénovations énergétiques, de nombreux bâtiments nécessitant des travaux importants à court ou moyen terme (le CCSC, l'Esplanade, etc.).</p> <p>Les divers compteurs et factures sont relevés dans un fichier Excel depuis 2014. Les coûts énergétiques et les impacts (tonne CO₂) de la</p>

Commune ne sont pas consolidés ni évalués, ni les tendances analysées, ce que la COGEST regrette. Les graphes suivants illustrent les coûts d'énergie.



Répartition des frais de combustible. Sans surprise, les bâtiments scolaires représentent le gros du morceau (74%) puis la piscine et les serres



Répartition des frais d'électricité, l'éclairage public est le principal centre de coûts (48%), suivi des écoles, la STEP. On voit donc l'intérêt tant écologique que financier de réduire cette illumination.

Le plan d'action en 14 points, élaboré en 2016 progresse, mais rien de concret n'est communiqué. La Municipalité a pu fournir un bilan des 14 points lors de la rencontre COGEST-MUNI le 10 juin, la COGEST estime que ce bilan aurait dû figurer déjà dans le rapport de gestion

Le programme Energo a été démarré sur la plupart des bâtiments communaux. Malheureusement, aucun résultat ni tendance n'est disponible sur leur effet.

Afin de mieux suivre ce programme, la COGEST rappelle la demande de présenter deux fois par année un rapport oral au Conseil sur la gestion de l'énergie plus efficace et respectueuse de l'environnement à Aubonne, selon la motion Mange 2015.

Zéro carbone en 2050, objectif national

Aucune action n'a été faite ni aucune décision prise pour soutenir l'objectif national, qui est la conséquence des accords de Paris. L'objectif est de réduire les émissions nettes de la Suisse de 50% d'ici 2030 et à zéro d'ici 2050.

La SEFA a démarré une étude pour la mise en place d'un CAD (chauffage à distance) au Chêne, aux Clos et éventuellement dans la zone industrielle.

La COGEST s'est intéressé aux bâtiments du bourg, pour lesquels cette problématique est à mettre en œuvre. M. de Mestral fait le pari que des solutions techniques de stockage du CO₂ ou de nouvelles sources ou modes de production de chaleur seront disponibles d'ici quelques décennies.

La COGEST estime que des actions doivent déjà être réalisées, et réitère son soutien à l'objectif national en demandant à la Municipalité d'entreprendre de telles actions.

Notamment, en cas de remplacement du système de chauffage dans les bâtiments communaux, l'alternative renouvelable devrait être systématiquement préférée et justifiée devant le Conseil si cette solution n'est pas retenue. Ceci fait l'objet d'un vœu.

Lumières

L'effet des lumières intelligentes qui ont été installées au Clos d'Asper n'a pas été évalué en 2019. Cependant la mise en service de tout l'éclairage public s'est faite le 28 mai 2020. La SEFA propose à la Commune un « Contrat de Performance Energétique » (CPE) qui demande l'utilisation d'un nouveau logiciel de pilotage. Il s'agit d'un des critères de la demande du canton en vue d'obtenir des subventions. La SEFA va fournir prochainement un tableau comparatif avec l'énergie réelle du nouveau projet et celle calculée de l'ancien éclairage public.

Un des buts de ce projet est d'effectuer des économies substantielles d'énergie par rapport à l'ancienne technologie.

La COGEST encourage donc la Municipalité à poursuivre son action, et à inciter les citoyens à réduire tant la consommation d'énergie que la pollution lumineuse, facteur de baisse de la biodiversité.

Fonds énergie renouvelable Le fonctionnement et les critères d'attribution du fonds ont été revus avec la Commission Energie et Environnement. Ils seront en vigueur dès juillet 2020.
A signaler un dépassement anecdotique de 18'000.- des paiements en 2019. Le fonds a atteint son maximum depuis plusieurs années (500'000.-)

3.5 Affaires sociales et ARASMAC, AJEMA, Petite enfance, Affaires culturelles, Tourisme, sports, sociétés locales, Arboretum, Parcs, Jardins, Cimetières, Chemins, jardins potagers, cours d'eau, Voirie. Déchets, Déchetterie intercommunale -. Responsable M. Pascal Lincio, municipal

Affaires sociales Chaque année nous avons des explications et essayons de comprendre le fonctionnement des affaires sociales et de l'ARASMAC qui est à la tête d'une organisation bien compliquée.

Cet organisme regroupe 62 communes de la région Morges-Aubonne-Cossonay. Elle est dirigée par le Codir (7 membres élus pour une législature) dont P. Lincio fait partie en tant que représentant de la région et non de la Commune. Elle chapeaute notamment l'AJEMA (accueil pré et para scolaire) et l'AFJ (anc. mamans de jour).

L'AJEMA réunit 37 communes et 25 structures de notre région, mais pas les communes de Yens, Villars-sous-Yens, et Lussy, dont le réseau d'accueil Dame Tartine n'a pas souhaité adhérer à l'AJEMA. Ce qui explique le blanc au centre du tableau de la p.28 du préavis.

Pour l'accueil de l'enfance nous concernant directement, les 4 structures de Montherod, Gimel, Aubonne et Féchy disposent de leur administration propre, l'AEMA est composée de 3 personnes avec bureau à Aubonne.

Cette sous-structure n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour Aubonne car ces charges sont réparties entre les communes selon le nombre d'élèves.

Les heures d'accueil « prévisibles », dont la Commune doit couvrir le déficit sont budgétées selon les enclassements prévus et peuvent varier d'une année à l'autre.

L'AJEMA est le 4^{ème} secteur de l'ARASMAC - but optionnel de l'ARASMAC. On pourrait se poser la question de sortir l'AJEMA de l'ARASMAC, mais cela semble très compliqué car il faudrait revoir la composition de l'accueil dans le canton de Vaud.

Logement de secours

Il a été utilisé deux fois en 2019 pour une durée de moins de 3 mois. Ce logement n'est plus disponible pour cause de non renouvellement du bail.

La proposition d'utiliser les chambres du Lion d'Or pourrait être retenue pour des dépannages courts. Nous ne connaissons pas le taux d'occupation des chambres du Lion d'Or, mais c'est une option à discuter avec les gérants de l'hôtel.

Subvention sportives et culturelles

Les subventions effectives aux différentes sociétés comprennent les montants versés, plus les subventions indirectes, soit l'utilisation des locaux, terrains, frais de conciergerie, montage des cantines etc. La gratuité de ces utilisations n'apparaît pas dans les comptes.

Faute de comptabilité analytique et suite à l'observatoire mis en place en 2019 (durée de 9 mois) pour évaluer ces subventions indirectes, elles ont pu être estimées à Fr. 85'000.-, mais seule la somme de 19'000.- pourrait être récupérée. L'introduction d'une tarification effective de ces frais aux sociétés locales serait trop compliquée pour finalement récupérer une petite somme, d'où le statu quo et le choix d'une taxe administrative de Fr.50.- par événement. Cette décision ne sera pas remise en cause en 2020. Aubonne est une Commune généreuse. Les communes d'Etoy ou de St-Prex facturent tout ou partie.

Manifestations

La COGEST constate avec plaisir qu'un fonds de réserve de Fr 100'000.- est à disposition pour des manifestations. Il n'a toutefois été ni alimenté ni utilisé en 2019, vu le résultat de l'exercice.

Location de salles

Les Halles ont été utilisées pour 10 Aubonn'Apéro et 6 réservations privées en 2019. Le tarif définitif de location a été fixé en mai 2020 à Fr 100.- pour les Aubonnois, respectivement 200.- pour les non-Aubonnois. En sus, une taxe administrative de 50.- est perçue. Le nettoyage et la remise en état des lieux est fait par le concierge en charge du secteur. Les heures sont notées et facturées le cas échéant.

Les informations sur le site Internet ne sont pas à jour. La petite salle de Pizy ou les Halles n'y figurent pas.

D'autre part, nous remarquons que certains lieux ne peuvent être loués pendant les vacances scolaires. Nous le comprenons pour les complexes scolaires, les concierges profitant de l'absence des élèves pour faire des travaux plus conséquents, mais nous nous étonnons qu'il en soit de même pour la salle Abraham Hermanjat

ou le pavillon du Chêne. Notons que chaque concierge a un adjoint qui peut suppléer même pendant les vacances scolaires.

La COGEST demande que la Municipalité mette tout en œuvre pour que ces deux salles soient disponibles pour les Aubonnois tout au long de l'année et que l'information soit adaptée sur le site Internet et communiquée aux habitants. Ceci fait l'objet d'un vœu.

Auberges
communales

La Commune d'Aubonne ne fait pas de promotion pour ses auberges. L'information figure sur le site Internet <http://aubonne-tourisme.ch/> en lien sur le site de la Commune sous le Point I de la SDA. Elle peut être obtenue au Point I quand il est ouvert ou à l'Hôtel de Ville. La promotion de ces établissements relève donc principalement des gérants.

L'entretien très élevé du Lion d'Or comprend les charges de la PPE (Fr 20'000.-) et les contrôles techniques (contrôle de qualité : incendie, ventilation, ...) qui sont obligatoires et dont le coût élevé est malheureusement à la charge du propriétaire.

Point I

Le Point I a fonctionné pendant trois mois (juillet-septembre 2019) grâce à l'engagement de trois personnes qui ont répondu à une centaine de demandes. Vu la courte période d'ouverture en 2019 et une année 2020 très particulière pour le tourisme, il est important de disposer d'un relevé statistique de la fréquentation du Point I ainsi que des actions concernant la valorisation des produits du terroir qui était un des objectifs prioritaires du préavis 6/19.

La COGEST salue le dynamisme de l'équipe mise en place par la SDA, qui a de nombreuses idées et qui ne compte pas ses heures. Lors de sa visite, elle a découvert un endroit chaleureux, dédiés aux touristes de passage et aux Aubonnois : lieu d'échanges, de découvertes gourmandes, mais aussi de savoir-faire artisanal local.

Projet du
sentier le long
de l'Aubonne –
au fil de l'eau

De Bière à l'embouchure, 9 communes sont concernées. C'est la Maison de la Rivière qui chapeaute le projet et sa mise en œuvre sur le terrain. Une présentation de cet ambitieux projet pourrait être faite au Conseil prochainement.

Parcs et jardins
– remplacement
d'arbres

Lorsque des arbres sont abattus ou tombent lors de rafales sur les parcelles communales, ils sont remplacés par des essences indigènes.

Cimetière –
jardin du
souvenir

En principe, il s'agit d'un lieu de sépulture anonyme, mais un projet de plaquettes est en cours d'examen.

Piste Vita

L'entretien incombe à la Commune. Les seules subventions potentielles couvrent les frais de remplacements des panneaux.

Suivi des véhicules communaux	<p>Il n'existe pas encore d'outil pour suivre les dépenses des véhicules (incluant leur consommation) et leur état de santé. Le plan de renouvellement est en cours de mise à jour.</p> <p>Les interventions sur le Victor Meili sont liées à l'expertise, obligatoire, et à une panne survenue après l'expertise.</p>
Entretien des espaces communaux	<p>Il est fait par les SE, les concierges par sites, la piscine par le gérant et des externes.</p> <p>L'entretien autour des immeubles communaux est géré par les gérances via les paysagistes locaux. Le choix d'externaliser la gérance d'immeubles est politique.</p>
Biodiversité	<p>Un certain nombre de zones dites de biodiversité privilégient prairies, haies vives et fauches écologiques. La COGEST salue ces efforts qui soutiennent la faune dans son habitat et ses déplacements. Pour aller plus loin dans cette démarche, il serait utile de considérer aussi l'impact des émissions lumineuses et leurs conséquences sur la faune, mais aussi sur la flore et sur l'humain.</p> <p>Nous souhaitons que la Municipalité fasse éteindre autant que possible les lumières dans l'espace public entre minuit et 5 h et systématise l'installation de lumières intelligentes.</p> <p><u>Ceci fait l'objet d'un vœu.</u></p> <p>La sécurité publique et les SE vérifient que les mesures sanitaires et de sécurité telles que l'échenillage ou la taille de haies soient respectées par les particuliers (information transmise par tout-ménage). Pour les plantes invasives, les recommandations sont aussi données, mais il n'y a pas d'interventions possibles car la Commune n'a pas les ressources suffisantes.</p> <p>Jardins communaux : les conditions de location comprennent l'interdiction de faire du feu, l'obligation de composter les déchets compostables et les réutiliser ainsi que l'interdiction d'utiliser des herbicides qui découle d'une loi fédérale. Il n'y a pas de sensibilisation faite quant à l'utilisation plus générale des pesticides.</p> <p>Les écoliers peuvent s'initier à la permaculture dans les jardins communaux du Château et le centre des jeunes expérimente en se déplaçant dans leur jardin au chemin du Canal. Ce jardin accueille aussi les classes de 1 à 6H. Ainsi, nous avons à Aubonne deux sites qui accueillent les écoliers extra-muros : le potager et le canapé forestier où deux classes font l'école en forêt une matinée par semaine. La COGEST remercie la Municipalité de soutenir d'autres lieux d'éducation qui permettent à nos enfants de développer des compétences transversales, la collaboration et la solidarité. Elle se réjouit de savoir qu'un projet d'intégration des aînés dans les activités proposées au centre des jeunes soit à l'étude.</p>

Il n'y a pas moyen de verdir l'espace devant la gare des bus pour le moment. La question sera à régler avec le traitement de l'affectation de cette place. Pour le moment, on peut se consoler avec le bac à fleurs installé devant le Point I par l'Arboretum...

Littering Aucun programme de sensibilisation n'est proposé par la Commune. Elle informe des programmes cantonaux, par exemple l'opération coup de balai et soutien des actions privées : anniversaire d'une fillette de 7 ans.

Déchetterie On constate une augmentation des plastiques déposés à la déchetterie et une diminution constante du tonnage des sacs taxés depuis 2015. De nombreux déchets non-recyclables sont déposés à la déchetterie, notamment certains plastiques, qui devraient se retrouver dans des sacs taxés. Par ignorance, nombreuses sont les personnes qui pensent bien faire en triant les plastiques qui finissent broyés et incinérés. Les seuls plastiques qui peuvent être recyclés sont les bouteilles à boissons en PET, les bouteilles à lait blanches en PE ainsi que les polystyrènes expansés (sagex).

Afin d'appliquer la politique que l'on préconise à Aubonne – celle du pollueur-payeur - et de sensibiliser les citoyens à ces tonnes de plastiques qui n'ont pas de filière de recyclage, il serait utile de supprimer cette benne « Plastiques » de la déchetterie tant qu'il n'y a pas de filière. De nombreuses communes le font déjà, Aubonne pourrait elle aussi donner un signal positif dans ce sens.

Les bennes à balayures avec sacs non taxés sont réservées aux services de la Commune.

Il n'y a aucun retour direct de revenu pour la Commune par la revalorisation des déchets tels que papier et déchets organiques. Ces revenus éventuels font partie de la gestion de la déchetterie par l'entreprise DESA. Concernant le verre et Texaid, la Commune a un petit retour sur les containers placés en ville.

Il n'y a pas de contrôle proprement dit à l'entrée de la déchetterie. L'accès est basé sur la confiance. Un contrôle par une simple carte serait utile. Les entreprises en ont une. Un contrôle régulier permettrait d'éviter certains abus.

Au vu des points précédemment abordés, la COGEST souhaite que la politique de la déchetterie soit revue avec DESA. Le principe du pollueur payeur doit être appliqué. Nous souhaitons que l'accent soit mis sur l'éducation des utilisateurs, en accompagnant ce changement de politique d'une communication solide (sensibilisation par des professionnels tels que la COSEDEC). Un contrôle à l'entrée ou sur le site devrait être envisagé, ainsi qu'un contrôle du cubage des déchets verts et inertes.

Ceci fait l'objet d'un vœu.

4 Rapport de la COFIN

Ci-après, lecture du rapport de la commission des finances.

5 Vœux

La COGEST 2019 émet les vœux suivants : la Municipalité...

1 - Établit une comparaison exhaustive des cahiers des charges et du nombre d'employés avec d'autres communes comparables. Et présente des solutions afin d'optimiser l'utilisation du personnel interne et/ou limiter le nombre d'externes.

2 - Transmet au bureau les supports visuels présentés au Conseil communal lors des communications de la Municipalité, afin qu'ils figurent au PV et qu'ils soient disponibles sur le site Internet.

3 - Entreprend des démarches en vue d'une refonte du site communal, en portant notamment son attention sur les points suivants :

- amélioration de sa lisibilité et de l'accès aux rubriques.
- simplifier l'accès aux communications officielles.
- mise à jour des informations plus réactive.
- possibilité pour la population de recevoir des notifications s'ils le souhaitent.
- possibilité pour la population de consulter la disponibilité des salles et réserver en direct.

4 - Continue et intensifie sa collaboration avec les commissions consultatives, et produit un bilan annuel de leur travail à intégrer dans le rapport de gestion.

5 - Communique au Conseil communal le suivi des objectifs de législature au moins une fois par an, dans le rapport de gestion ou lors d'une séance du Conseil communal.

6 - En cas de remplacement du système de chauffage dans les bâtiments communaux, l'alternative renouvelable est systématiquement préférée et toute exception à cette règle sera justifiée devant le Conseil communal.

7 - Rend disponibles à la location par la population la salle Abraham Hermanjat et le pavillon du Chêne tout au long de l'année, adapte les informations de location sur le site Internet et les communique aux habitants.

8 - Fait éteindre autant que possible les lumières dans l'espace public entre minuit et 5 h et systématise l'installation de lumières intelligentes.

9 - Réétudie avec DESA la politique de la déchetterie. Le principe du pollueur payeur doit être appliqué. Les pistes possibles sont :

- entreprendre des actions d'éducation des utilisateurs, spécialement sur les déchets plastiques non-recyclables
- contrôler le dépôt qui se fait dans les bennes à disposition
- accompagner ce changement de politique d'une communication solide (sensibilisation par des professionnels tels que COSEDEC)
- contrôler l'accès à la déchetterie
- contrôler le tonnage des déchets verts et inertes.

6 Conclusion

Au terme de notre mandat et de la vérification réalisée par la COFIN, nous formulons un constat positif sur la gestion de la Commune d'Aubonne par la Municipalité.

La COGEST remercie la Municipalité et les services communaux pour leur travail. Toutes et tous se sont montrés précis dans les réponses à nos questions, démontrant par là une bonne connaissance des multiples dossiers dont ils ont la charge. Ils s'acquittent avec compétence de leurs tâches et assument les responsabilités, budgétaires notamment, qui en découlent.

La COGEST souligne avec plaisir les contributions des employés communaux à œuvrer pour le bien communal et c'est sur cette conclusion que la commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. d'adopter
 - les comptes 2019 de la Commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 33'048'939.51 aux recettes, Fr. 34'242'811.06 aux dépenses et bouclant ainsi après amortissement par un excédent de charges de Fr. 1'193'871.55
 - le bilan de la Commune avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 50'876'802.83, avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 4'142'438.38
2. d'accepter la gestion de la Municipalité pour l'année 2019 et de lui en donner décharge
3. de donner décharge de leur mandat aux commissions de gestion et des finances.

Aubonne, le 23 juin 2020

Pour la commission de gestion
Le rapporteur

Yves Meylan

Annexe : Rapport de la commission des finances (COFIN)